

CONVENTION TEEPEE

Transparence - Ethique - Enseignement - Promotion - Encadrement - Evaluation
DE COLLABORATION AVEC L'INDUSTRIE
POUR LA FORMATION INITIALE PROCEDURALE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- L'Etablissement de Santé (Hôpital) et/ou d'Enseignement et Recherche (Faculté) : Etablissement recevant la formation **UFR Amiens, GETRAUM, DES Ortho G4,**
Dont le siège est situé : Adresse **1-3 Rue des Louvels, 80000 Amiens**
Représenté par : Nom Prénom **Pr Patrice Merti**

- le Directeur d'UFR : Nom Prénom **Pr Gabriel CHOUKROUN**

- le Responsable de l'enseignement objet de la convention : Nom Prénom **Pr Patrice Merti et le groupement des enseignants DES Ortho G4 (F. Dujardin, C. Hulet, R. Gouron, C. Chantelot, F. Canavese, H. Migaud)**
Fonction : Titre, statut de membre formateur, ou autre **Ci-après désignés l'« Etablissement-SER »,**

ET

La Société : Nom de la Société **GETRAUM**
dont le siège est situé : Adresse **56 rue Boissonnade, 75014 Paris**
Représenté par : Nom Prénom **Pr C Chantelot**
le référent pédagogique si applicable : Nom Prénom **Pr Patrice Merti**

Ci-après désignée la « Société » ou « Nom de la Société »,

Ci-après conjointement désignées « Parties »,

VU :

- La Réforme du 3^e cycle (2016) ;
- Les arrêtés fixant les maquettes de formation (12 Avril 2017) ;
- La Charte Déontologique des Doyens (2017) portant sur l'Ethique et la Transparence des relations des enseignants avec l'industrie ;
- L'article L.1453-7 du Code de la Santé Publique, adopté par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
- La note d'information DGOS/RH2/2020/157 du 11 septembre 2020 relative à l'application de l'article L.1453.3 du code de la santé publique aux fins de mise en oeuvre du dispositif "encadrements des avantages".
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

ET ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :



Le responsable de l'Enseignement, objet de cette convention, certifie :

- qu'il s'agit d'une action relevant de :
 - Formation initiale médicale en orthopédie-Traumatologie
 - Autres, mais impliquant des étudiants (2^e ou 3^e cycle) : Précisez
- qu'il a vérifié :
 - La qualification et les agréments des médecins formateurs intervenant dans cet enseignement ;
 - L'adéquation entre leur nombre et celui des étudiants ou personnels formés ;
 - La conformité de cette formation avec les règles de la "Charte Ethique des Doyens" (2017) ;
 - La conformité de cette formation avec l'article L.1453-7 du Code de la Santé Publique, adopté par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé ;
 - Le respect du RGPD concernant les informations personnelles des étudiants et formateurs pour toutes les actions concernant l'enseignement.

Transparence

Le responsable de l'Enseignement :

- Accepte que les liens d'intérêts des enseignants participant soient analysés sur les 5 dernières années lors de l'instruction du dossier (avantages matériels et rémunérations sur <https://www.transparence.sante.gouv.fr>), puis éventuellement publiés sur le site de l'UFR du lieu de la formation ;
- S'engage à faire respecter les règles de déclarations de liens d'intérêts au début de toutes les présentations de la formation.

Ethique

Le responsable de l'Enseignement et le référent pédagogique de la Société :

- S'engagent à interdire toute intrusion commerciale lors des présentations orales, précédents ou accompagnant la formation, et à accepter et promouvoir le discours critique vis à vis des dispositifs implantables et ancillaires utilisés en adéquation avec l'état de l'art des connaissances concernant la formation.

Promotion

Le promoteur principal du cours est : Cocher la case correspondante ci-dessous et préciser dans ce champ si besoin

A-Promotion par Encadrants Formation initiale: Noter "coordination(s) si enseignement mutualisé"



- A1-Collège de la spécialité (CFCOT)
 - A2-Coordinations inter-UFR (établissements)
 - A3-Coordination locale intra-UFR (services)
 - A4-PU et MCU (action isolée)
 - A5-RTS et/ou ETS des centres agréés (action isolée)
 - A6-Comité pédagogique des Sociétés Partenaires et Associées du CNP-COT
- B-Promotion par industriel
- B1-Fondation dédiée à l'enseignement
 - B2-Fondation dédiée à la recherche
 - B3-Direction commerciale
- C-Promotion par étudiant
- C1-Associations d'étudiants, loi 1901 ou non: *précisez et produire statuts*
 - C2-Société savante (branche junior): CJO, SFA junior, CNJC...: *précisez*
 - C3-Autres: *précisez* **Association Loi 1901 DESG4 Ortho**

Enseignement

Le responsable de l'Enseignement précise la phase DES et le numéro de module de l'action de formation au sein de la maquette concernée (cf annexe 1) :

1) la (les) spécialités DES de :

- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- Autre: *précisez*

2) la (les) phase(s) concernée(s) : Cochez les cases correspondantes ci-dessous et Précisez le nombre d'internes concernés dans ce champ

Phase socle

DES 1 (PS): **15**

Phase approfondissement

DES 2 (PA1): **15**

DES 3 (PA2): **15**

DES 4 (PA3): **15**

Phase consolidation

DES 5 (PC1): **10**

DES 6 "PC2): **10**

3) le(s) module(s) de formation (cf annexe 1) :

Choisissez le module de la maquette

Choisissez le module de la maquette

Choisissez le module de la maquette

Phase 1 Module 5

Phase 2 Modules 8 9 10 11

Phase 3 Osteosynthèse complexe Arthro 4 spécialisée

Encadrement

Pr Patrice Mertl, Amiens, Membre Formateur CFCOT
Pr Franck Dujardin, Rouen, Membre Formateur CFCOT
Pr Christophe Hulet, Caen, Membre Formateur CFCOT
Pr Christophe Chantelot, Lille, Membre Formateur CFCOT
Pr Henri Migaud, Lille, Membre Formateur CFCOT
Pr Antoine Gabrion, Amiens, Membre Formateur CFCOT
Pr Richard Gouron, Amiens, Membre Formateur CFCOT
Dr Sophie Putman, Lille, membre du CFCOT
Pr Federico Canavese, Lille, Membre Formateur CFCOT



NOM Prénom	Titre, statut de membre formateur si applicable
NOM Prénom	Titre, statut de membre formateur si applicable

Au moins 50% des médecins formateurs participant à la formation sont agréés pour la formation initiale : universitaire, et/ou encadrants professionnels de stage déclarés sur SIDES NG et auprès de leur UFR, et/ou membres formateurs du Collège pédagogique de la société scientifique correspondant à l'expertise de la formation.

Efficacité - Evaluation

Le responsable de la formation et/ou le responsable pédagogique de la Société :

S'engage(nt) à évaluer à la fois les étudiants et la formation (par les étudiants) à la fin de l'action et à pouvoir fournir les fiches d'évaluation correspondantes aux coordonnateurs du DES concerné.

CELA EXPOSE, LES PARTIES CONVIENNENT ET ARRETEENT CE QUI SUIT :

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, dans le cadre de la mise en place, de l'Enseignement" dans l'établissement-SER ou en relation directe avec lui.

Engagements de l'Etablissement-SER

L'Etablissement-SER s'engage à :

Le matériel sera accueilli rue de Louvels (Faculté de Médecine d'Amiens) le par le Pr Patrice Mertil le 22 mai 2024 au soir et pour partie le 23 mai 2024 au matin de la formation

L'Etablissement-SER laisse aux organisateurs le soin d'organiser la diffusion des informations concernant l'Enseignement auprès de l'auditoire concerné et de recueillir les inscriptions dans le strict respect du RGPD.

Engagement de la Société

La Société met à disposition de l'Etablissement-SER **Stryker et Orthofix** afin de former les professionnels de santé, par cet Enseignement. Les formations sont menées sur Préciser : **Sawbones** et sont assurées par des formateurs universitaires et/ou agréés par leurs Collèges pédagogiques de Sociétés Scientifiques, aidés par du personnel assistant technique de la Société formé à cette mission.

La Société assure la formation de ses assistants techniques, et la sécurité des personnes formées.

La Société prend en charge le coût de l'Enseignement. La prise en charge du coût, limitée à la durée de l'événement, inclut :

- La mise à disposition des stations de travail
- Le matériel nécessaire à la formation (instruments)
- Les services d'un ou plusieurs assistants techniques



Autres : Préciser

Précisions si nécessaire. Le cas échéant, préciser : « La Société s'engage à l'issue de l'Enseignement à : ... »

Engagements réciproques

Aucune hospitalité ne sera délivrée.

Aucune rémunération ne sera versée aux encadrants pour l'enseignement objet de la convention.

Dates, heures et lieu de la formation du 23/05/2024 8h30 au 24/05/2024 17h

UFR/locaux universitaires : **Faculté de Médecine d'Amiens, 1 rue des Louvels**

Etablissement de santé : **80000 Amiens**

Autre : **Conseil départemental de la Somme, 43 rue de la république, 800026 Amiens**

Précisions

Durée de la Convention

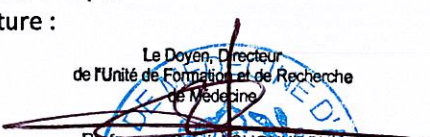
La présente convention est conclue pour Préciser.

Annexes

Annexe 1 : Organigramme des modules de formation procédurale de la spécialité

Annexe 2 : Liste des participants ciblés

Annexe 3 : Préciser

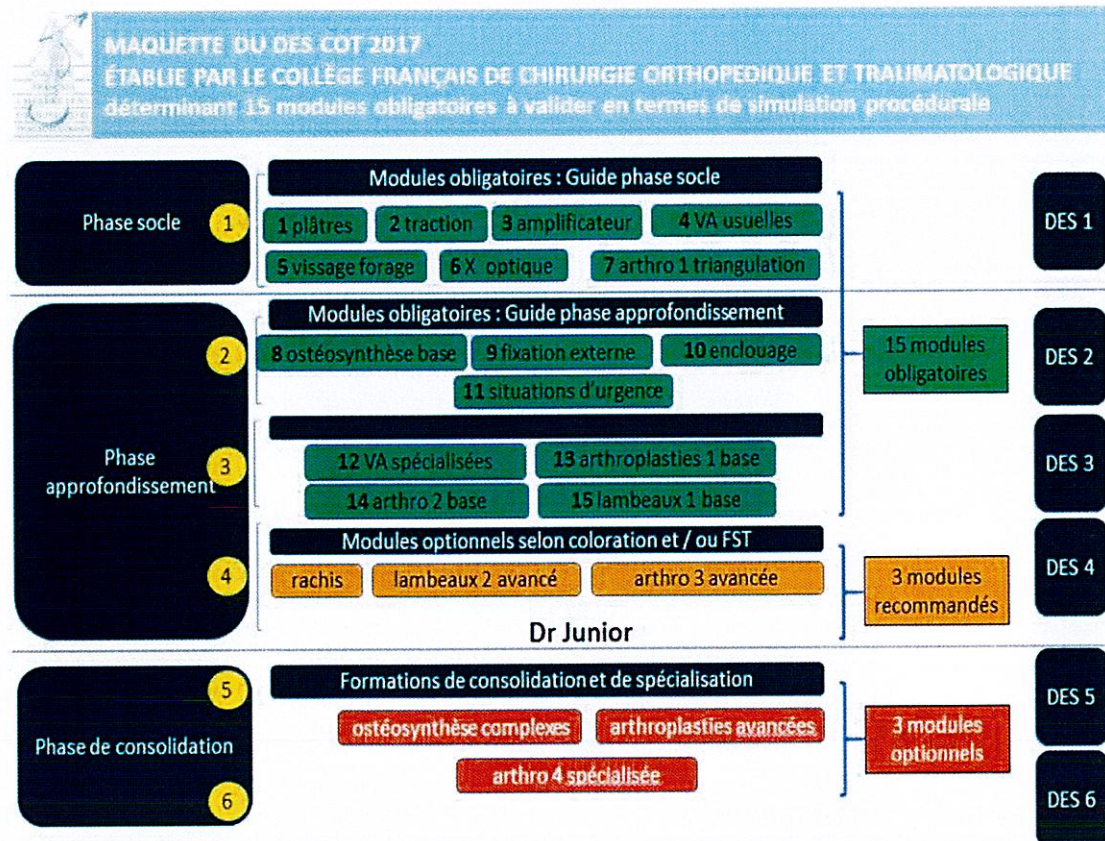
<p>Pour le directeur de l'UFR Fait à : Amiens Date : 22/06/2023 Prénom, Nom : Préciser Fonction : Doyen Signature :</p> <p>Le Doyen, Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de Médecine Professeur Gabriel CHOUREN</p> 	<p>Pour le responsable de l'enseignement Fait à : Préciser Pr Patrice Merti Date : Choisir la date 30/04/2023 Prénom, Nom : Préciser Fonction : Préciser Signature :</p>
--	---





<p>Pour La Société Fait à : Préciser Date : Choisir la date Prénom, Nom : Préciser Fonction : Préciser Signature :</p>	<p>Pour le directeur de l'établissement lieu de l'enseignement (si autre que la faculté) Fait à : Préciser Date : Choisir la date Prénom, Nom : Préciser Fonction : Préciser Signature :</p>
--	--

Annexe 1 : Organigramme des modules de formation procédurale de la spécialité





Annexe 2 : Liste des participants ciblés **Internes Orthopédie Traumatologie de la région G4 / Chirurgiens installés et Praticiens Hospitaliers du G4 et Hors G4**

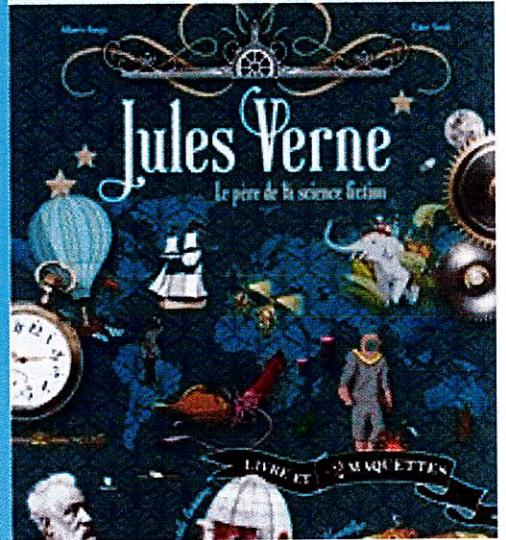
	Réunion commune GETRAUM/DESG4
	Nom de l'action de formation
Date et heure : Préciser	23-24 Juin 2024
Lieu : Préciser	UFR Amiens / Conseil Départemental de la Somme

GETRAUM

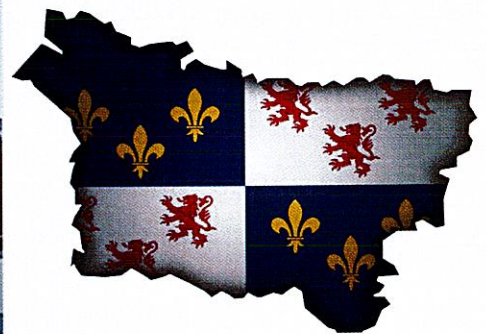
Amiens

G+
G4 Ortho

23 Mai et 24 Mai 2024



Patrice MERTL, Franck DUJARDIN
Christophe HULET Henri MIGAUD,
Richard GOURON
et Christophe CHANTELOT
Secrétariat du GETRAUM:
secretariatgetraum@gmail.com



Thèmes:

- Lésions Multi-Ligamentaires du Genou
- Fractures Péri-Prothétiques de la Hanche, du Genou et de l'Epaule

Save the date